

## Les politiques de lutte contre les inégalités

Une inégalité est une **différence entre les individus dans l'accès à des ressources socio-économiques valorisées**; ce faisant, elle implique une **hiérarchisation sociale**. Ce thème vise à analyser et à expliquer les principales évolutions des inégalités économiques et sociales en exploitant toute la complémentarité du double regard de l'économiste et du sociologue. Les inégalités économiques touchent les revenus, les patrimoines, les niveaux de vie, tandis que les inégalités sociales ont trait à un domaine plus vaste comme l'école, l'emploi, la mobilité sociale, les pratiques culturelles,... Les politiques de lutte contre les inégalités englobent l'ensemble des actions menées par la puissance publique pour réduire ces inégalités.

### I- La lutte contre l'inégalité de revenu et de patrimoine :

#### A) **La réduction des inégalités de condition sur la longue période et leur remontée récente :**

Dès la fin du **18<sup>e</sup> siècle**, les contemporains ont bien conscience des transformations radicales voire traumatisantes à l'œuvre dans la société : croissance démographique, exode rural, révolution industrielle. Ces bouleversements auront des conséquences majeures pour la répartition des richesses, la structure sociale et l'équilibre politique des sociétés européennes. Dès **1798**, **T. Malthus** est catégorique : la surpopulation est la principale menace. Il préconise de supprimer au plus vite l'aide aux pauvres et de contrôler leur natalité, sans quoi le monde entier sombrera dans la surpopulation, le chaos et la misère. Mais il n'est pas le seul à avoir une vision apocalyptique de l'évolution à long terme de la répartition des richesses et de la structure sociale. Une vingtaine d'années plus tard en effet, **D. Ricardo (1817)** développera le « **principe de rareté** » : la croissance de la population, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, entraîne la rareté relative de la terre et ce faisant la hausse de son prix et des loyers versés aux propriétaires fonciers. Un demi-siècle plus tard, **K. Marx** sera contemporain de la misère du prolétariat industriel, entassé dans des taudis, travaillant de manière harassante pendant de longues heures pour des salaires très bas. *Germinal*, *Oliver Twist* et *Les Misérables* ne sont pas nés de l'imagination des romanciers. Ils sont en effet éminemment inspirés de la réalité, celle que nous décrit le **Dr Villermé** dans son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures (1840)*. Cette tendance se poursuit fortement jusqu'aux **1870s** : **les salaires stagnent alors que la croissance s'accélère** : la part du capital (*profits industriels, rente foncière*) progresse donc fortement. C'est dans ce contexte que se développent les premiers mouvements communistes et socialistes, animés par les mantras révolutionnaires de **K. Marx** et de son *Manifeste du parti communiste (1848)*. Dans les deux décennies qui suivent, **Marx** va s'appliquer à écrire le volumineux traité qui devait justifier cette conclusion et fonder l'analyse scientifique du capitalisme et de son effondrement : inachevé, *Le Capital (1867)* entendait souligner les contradictions logiques internes du système capitalistes et du soi-disant marché autorégulé que décrivaient **A. Smith** avec sa « *main invisible* » et **J-B Say** avec sa « *loi des débouchés* ». D'où l'issue apocalyptique qu'il prévoit : soit l'on assiste à une baisse tendancielle du taux de rendement du capital (*auto-effondrement du capitalisme*), soit la part du capital dans le revenu continue de s'accroître en vertu du « **principe d'accumulation infini** » ce qui conduit les travailleurs à s'unir et à se révolter. Ce sombre destin n'aura pas lieu : à partir des **1870s**, les salaires se sont enfin mis à progresser, même si les inégalités demeurent

extrêmement fortes : le \_\_\_\_\_ a diminué entre 1870 et 1994 (passant de 4,54 à 3,88 en 1910,

puis 3,33 en 1950 et 2,87 en 1994) comme nous le montre T. Piketty dans *L'économie des inégalités* (2004). Il est bien difficile de dire où aurait mené cette trajectoire sans les chocs économiques et politiques majeurs entraînés par la déflagration de 1914-1918, qui furent les seules forces menant à la réduction des inégalités depuis la Révolution industrielle. Elle est due à l'apparition de l'impôt progressif sur le revenu, institué en France par la *loi Caillaux* (15 juillet 1914). Entre 1900 et 1915, le taux marginal d'imposition passe ainsi de 2% à plus de 70%. Cet impôt s'ajoute à « l'impôt sur les successions » (mutation)<sup>1</sup>, qui naît le 25 février 1901. Désormais, l'essentiel du revenu est constitué par les revenus du travail et non plus par les rentes du capital. La baisse des inégalités de revenu est donc la conséquence de la

---

<sup>1</sup> Impôt direct prélevé sur la transmission d'un patrimoine d'une personne physique à une autre. Ce faisant, le patrimoine hérité se déprécie de génération en génération

baisse des revenus du capital permise par la fiscalité et de la destruction du capital consécutive aux guerres mondiales et au krach de 1929.

En 1955, on passe soudainement des prédictions apocalyptiques au conte de fée du monde enchanté des

« Trente Glorieuses » sous la plume de S. Kuznets. Selon sa théorie en effet, modélisée par la « *courbe de Kuznets* » et fondée statistiquement sur la diminution vertigineuse des inégalités aux Etats-Unis entre 1913 et 1948, les inégalités de revenus sont d'abord naturellement croissantes dans les premières étapes de l'industrialisation, puis sont spontanément appelées à diminuer dans les phases avancées du développement capitaliste, avant de se stabiliser. P. Krugman parlera à ce titre de la « Grande Compression ». J-F Kennedy résume la philosophie optimiste du moment : « *Growth is a rising tide that lifts all boats* » (1963). R. Solow pour sa part analysait les conditions d'un « sentier de croissance équilibré » (1956) où chaque groupe social bénéficie de la croissance dans les mêmes proportions.

Mais depuis les 1980s-1990s, les dispersions et la concentration sont fortement reparties à la hausse, ce qui met à mal la *courbe de Kuznets*. Si elles se réduisent au niveau mondial (*très forte croissante des PED due notamment à un rattrapage technologique rapide qui a pu être obtenu grâce au développement du capital humain*), elles s'accroissent au sein même des PED et plus encore au sein des PDEM. Le progrès technique (*facteur  $\alpha$  de la fonction Cobb-Douglas*) a profité essentiellement aux travailleurs qualifiés, la financiarisation et la mondialisation de l'économie ont contribué à une forte augmentation des hauts revenus et ainsi des inégalités de revenus primaires. Aux Etats-Unis en 2006, les 25 gestionnaires les mieux payés de *hedge funds* ont gagné 14 milliards de dollars, ce qui représente 3 fois le salaire cumulé des 80 000 enseignants de la ville de New York. Mais ce sont les inégalités de patrimoine qui ont progressé le plus vite : en effet, le patrimoine est un stock, contrairement au revenu qui est un flux, donc il peut être hérité : on estime que 10% de la population mondiale détient plus de 82% du patrimoine privé mondial en 2010, dont 43% pour les 1% les plus riches, ce qui se traduit par un indice de Gini égal à 0,881. Le « sentier de croissance équilibré » que nous décrivaient Solow et Kuznets semble bien compromis ; les traders, les super-cadres, les actionnaires, les détenteurs de patrimoines importants, les pays pétroliers seront-ils les grands barons du monde de 2050 ou de 2100 ?

## B) L'action sur les revenus primaires (lutte en amont sur les inégalités) :

### 1- La politique des revenus :

L'Etat a un pouvoir direct de fixation des revenus pour ses propres fonctionnaires. Indirectement, il a aussi un grand pouvoir d'intervention : fixation des revenus des professions de santé (*par le biais des conventions signées par les caisses d'assurance maladie*), des agriculteurs (*par le biais des prix garantis, des aides et des primes*), des agents des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière, des salariés des entreprises publiques ou sous tutelle, fixation enfin du salaire minimum horaire et de la plupart des revenus sociaux. Ce faisant, il réduit les disparités de revenus dans l'économie. Cette politique des revenus fut très en vogue dans les 1960s, mais largement reléguée au second rang depuis. L'Etat y a en effet renoncé, laissant au marché, cad aux rapports de force et à la négociation contractuelle, le soin de fixer les revenus.

### 2- La réduction des inégalités de patrimoine :

Afin de lutter contre les inégalités de revenus primaires, il est aussi possible de chercher à réduire les **inégalités de patrimoine** dans la mesure où les revenus du patrimoine sont cumulatifs et se transmettent entre les générations. La puissance publique a ainsi mis en place une taxation du patrimoine en France : la taxe foncière (*impôt sur la valeur du loyer qu'on tire de la location*), la taxe d'habitation, les droits de succession (*mutation*), l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) depuis **1989**. **T. Piketty** a montré que la fiscalité pesant sur le patrimoine a conduit à une **forte réduction des inégalités de patrimoine** et, ce faisant, des inégalités de revenus primaires.

### **C) La redistribution verticale (lutte en aval contre les inégalités) :**

→La redistribution verticale renvoie à l'ensemble des prélèvements et transferts qui visent à réduire les écarts entre les différents niveaux de revenus ; elle consiste ainsi à taxer les hauts revenus afin de financer les transferts en direction des bas revenus. D'après l'INSEE, les **prestations sociales** (*prestations familiales, minima sociaux, allocations logements*) contribuent pour 2/3 à la réduction des inégalités, les **prélèvements** pour un tiers en grande partie par l'effet de l'impôt progressif sur le revenu.

#### **1- Impôt, définition :**

L'impôt est un versement obligatoire, effectué par les individus ou les entreprises, sans contrepartie immédiate, au profit de la puissance publique. Il a plusieurs objectifs. En premier

lieu, il sert à **financer les dépenses publiques**. Il permet également la **redistribution verticale** (*pour opérer une distribution secondaire des revenus*) dans le but de corriger les inégalités liées à la distribution primaire du revenu : l'impôt progressif sur le revenu et l'impôt sur les successions sont les principaux outils de redistribution. Il est aussi un **instrument de régulation conjoncturelle**, visant à stabiliser l'activité économique (*que ce soit par le jeu des stabilisateurs automatiques ou qu'il s'agisse d'intervenir sur le volume d'impôts en jouant sur le multiplicateur fiscal*). L'impôt sert enfin à **encourager les externalités positives et à dissuader les externalités négatives** grâce à des systèmes d'incitation (cf chap 13). On distingue 2 grandes formes d'imposition : l'impôt direct, payé et supporté par la même personne et qui n'est pas répercuté sur le prix des produits (*IRPP, impôt sur les sociétés, impôt sur les grandes fortunes, droits de succession,..*) et l'impôt indirect, répercuté sur le prix des produits (TVA,...).

## 2- La taxation des hauts revenus :

T. Piketty, dans *Le capital au 21<sup>e</sup> siècle* (2013), est formel : il faut taxer les hauts revenus et les patrimoines pour en finir avec les revenus de la rente qui explosent depuis quelques décennies. Le mouvement « *Occupy Wall Street* » (2011) aux Etats-Unis en est la manifestation physique, la foule se réclamant être « les 99% qui ne tolèrent plus l'avidité et la corruption des 1% restant ». Les impôts (ou *prélèvements*) « **progressifs** », cad ceux dont le taux augmente avec le niveau de l'assiette, sont ceux qui contribuent le plus à la réduction des inégalités : T. Piketty a en effet démontré **l'effet**

« **statique** » (*ils resserrent l'éventail des revenus*) et **l'effet « dynamique »** (*ils limitent les capacités d'accumulation du capital, cad la concentration future des patrimoines et des revenus*) de tels impôts. Mais la France se situe parmi les pays où cette forme d'imposition est la plus faible : les différents impôts sur le revenu, tels que la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) ou la contribution sociale généralisée (CSG, 1990) sont très faiblement voire pas progressifs, et réduisent donc pas ou peu les inégalités de revenu. Seul finalement **l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IR ou IRPP)**, créé par la **loi Caillaux (15 juillet 1914)**, est progressif. Le montant d'impôts à payer est défini par des taux marginaux de taxation associés à différentes « tranches » de revenus. Sa progressivité a toutefois été mise à mal ces dernières années, avec notamment la suppression de la première tranche à 5,5% et un abaissement du taux marginal du bas du barème (*réduction d'impôt pour les ménages modestes*) en 2015. Notons cependant que F. Hollande s'est engagé au cours de sa campagne à créer une nouvelle tranche d'imposition qui concerne les revenus annuels supérieurs à 1 million d'euros et à laquelle serait associé un taux marginal de 75%.

Tranche de revenu	Taux marginal
Jusqu'à 9690	0%
De 9690 à 26 764	14%
de 26 764 à 71 754	30%
de 71 754 à 151 956	41%
A partir de 151 956	45%

Mais C. Landais, E. Saez et T. Piketty (*Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le 21<sup>e</sup> siècle*, 2011) ont calculé le taux de prélèvement total que chaque centile de revenu acquitté en France, et ont constaté que les revenus les plus élevés (*les 0,001% les plus fortunés*)

ont des prélèvements dégressifs, et proportionnellement inférieurs en moyenne à ceux des 10% les moins bien lotis. Le système de prélèvement, pris dans son ensemble, ne réduit donc pas les inégalités de revenu : il est « *légèrement progressif jusqu'au niveau des « classes moyennes », puis devient franchement régressif au sein des 5% les plus riches – et surtout à l'intérieur des 1% les plus riches* ». La part des impôts progressifs dans les recettes fiscales est donc faible : la moitié des prélèvements obligatoires est constituée des cotisations employeurs et de la TVA. Ils appellent donc de leurs vœux une « **révolution fiscale** ».

### **3- Les politiques de soutien aux bas revenus :**

Les prélèvements opérés par la puissance publique servent notamment à financer des **prestations sociales**<sup>2</sup>. Celles-ci sont particulièrement efficaces économiquement chez les ménages à bas revenus : d'une part cela réduit les inégalités de

---

<sup>2</sup> On distingue les prestations en espèces (revenu de substitution versé à un assuré qui se trouve privé de son revenu professionnel du fait d'un des « risques sociaux », et revenu de complément pour compenser la charge d'enfant (allocation familiales) ou l'allocation logement)) et en nature (remboursement total ou partiel des dépenses médicales, frais d'hospitalisation..). Ces prestations sont fournies en contrepartie de cotisations au niveau macroéconomique sans pour autant qu'il y ait équivalence entre les unes et les autres. Elles visent à protéger les individus contre certains risques sociaux

revenu disponible, et d'autre part cela attise la demande (*car leur propension à consommer est souvent propre de 1*). Ainsi, la fourniture de services collectifs ou « publics » (*prestations des*

*services sociaux*) tels que l'éducation, la santé ou la sécurité sont un des leviers d'action des pouvoirs publics dans la réduction des inégalités<sup>3</sup>. En effet, ils agissent directement sur le revenu disponible des ménages *via* les « transferts en nature » (*hospitalisation gratuite, enseignement gratuit,...*) et les « transferts en espèces » (*prestations familiales, allocation logement, minima sociaux*).

## II- Les débats autour de la lutte contre les inégalités de revenu et de patrimoine :

### A) La politique des revenus en question :

La politique des revenus suscite de nombreuses critiques car elle conduit à ce que l'Etat intervienne sur le marché et y crée des distorsions. Le SMIC par exemple est fustigé par de nombreux libéraux, qui arguent qu'il serait responsable du chômage et qui préconisent de l'abaisser (*cf Pigou et courbe WP/PS*) et augmenter en compensation les aides versées aux bas revenus. Mais elle a l'avantage, en ces temps où le consentement à l'impôt est faible et les possibilités d'évasion fiscale importantes, d'éviter le problème du financement des prestations sociales par la puissance publique.

### B) Débat autour de la taxation des hauts revenus et du patrimoine :

#### 1- Le « vote avec les pieds » (C. Tiebout) :

La hausse du taux d'imposition risque de faire fuir les hauts revenus, conformément aux travaux d'E. Saez : le

capital étant le facteur le plus mobile, une augmentation de la fiscalité risque d'entraîner une migration des capitaux dans les « paradis fiscaux »<sup>4</sup>. Ce phénomène peut conduire à une baisse des recettes fiscales, limitant ainsi la capacité de financement des prestations sociales en faveur des revenus modestes ; on parle de « nomadisme fiscal » ou de « vote avec les pieds ». De plus, conformément à la *courbe de Laffer* (*L'économie de la révolte fiscale, 1979*), l'augmentation du taux d'imposition, s'il franchit le seuil de « l'acceptable », peut entraîner un « effet de substitution » du loisir au travail car le coût d'opportunité du loisir aura baissé. En outre, certains auteurs dénoncent cette position en appelant à

« l'équité méritocratique » : dans une économie caractérisée par un équilibre concurrentiel classique, chaque individu est rémunéré à sa productivité marginale et il n'est ni nécessaire ni souhaitable pour un gouvernement de modifier la répartition des revenus. C'est le cas de G. Mankiw, qui dans son article « Defending the one percent » (2013) défend les revenus perçus par les 1% les plus aisés et fustige l'idée de les imposer à des taux jugés « confiscatoires ». Il critique en particulier la proposition de F. Hollande d'imposer les hauts revenus à un taux marginal de 75% : « utiliser la force du gouvernement pour s'emparer d'une part si importante du fruit de travail de quelqu'un d'autre est injuste, même si cela est décidé par une majorité de citoyens ». Pour illustrer son propos, Mankiw reprend le célèbre argument dit de « Wilt Chamberlain » proposé par R. Nozick dans *Anarchie, Etat et Utopie* (1974). Supposons une société parfaitement égalitaire, tous les individus gagnent le même revenu en étant rémunérés à leur productivité marginale ; un jour, cette utopie égalitaire est perturbée par un individu ayant une idée pour un nouveau produit (*S. Jobs développe l'iPod, J-K Rowling écrit*

*Harry Potter,..)* : tout le monde dans la société veut acheter, volontairement, ce nouveau produit, disons 100 dollars ; il en résulte alors une distribution très inégalitaire... mais pour autant juste, car la distribution du revenu primaire est équitable et l'échange volontaire cad qu'il repose sur la liberté. La conception de la justice de **G. Mankiw** est **distributive orientée « mérite »** : la distribution du revenu est juste dès lors qu'elle respecte les contributions marginales sociales de chaque individu.

## **2- Les effets sur l'offre de travail des prestations sociales :**

L'assistance aurait des **effets pervers**. Protégés, les plus démunis deviendraient des assistés, bénéficiant passivement de la protection sans chercher à se sortir de leur situation. La protection sociale (*des allocations au revenu minimum*) entraînerait une **désincitation au travail** et maintiendrait volontairement et rationnellement les individus au

---

<sup>3</sup> On peut calculer le « revenu disponible brut ajusté » pour tenir compte des effets redistributifs des services collectifs

<sup>4</sup> Toutefois, ce phénomène est limité par le « **principe de résidence** », selon lequel les individus déclarent leurs revenus et acquittent l'impôt dans leur pays de résidence, indépendamment de la source des revenus. Un investissement français plaçant son capital en Allemagne payera par exemple l'imposition française



chômage. Un des accusés est le RMI, créé en 1988 sous le gouvernement de M. Rocard. Il s'agissait en effet d'une allocation différentielle : supposons qu'un individu n'ait pas de revenu et

qu'il touche une allocation de 400€/mois ; s'il décide de travailler quelques heures et qu'il gagne 100€/mois, il verrait son le montant de son aide diminuer de 100€/mois de telle sorte que son revenu disponible resterait à 400€ : cela revient ainsi à taxer son revenu au taux marginal de 100%, ce qui est désincitatif à l'emploi : le « I » de RMI a donc mal fonctionné. Cependant, les études montrent que lorsqu'ils en ont la possibilité, les bénéficiaires des prestations liées au chômage préfèrent exercer un emploi dans la mesure où celui-ci donne un statut et une reconnaissance sociale de son utilité ; les travaux d'A. Honneth (*La lutte pour la reconnaissance*, 2000) semblent alors davantage s'accorder avec la réalité. De plus, des mécanismes d'incitation sont venus parer cette limite dès 2001 avec la mise en place de la « prime pour l'emploi » (PPE), et depuis le remplacement du RMI par le RSA (1<sup>er</sup> juin 2009) a changé la mentalité du revenu : il s'agit désormais d'un complément de revenu du travail versé aux travailleurs pauvres de plus de 25 ans (*ou qui ont exercé une activité professionnelle pendant au moins 2 ans au cours des 3 années précédant la demande de RSA*) et incite ainsi

à la reprise d'emploi car il est dégressif et non plus radical.

### C) De nécessaires réformes fiscales ou une radicale « révolution fiscale » ?

Mirrlees (1971) mettait en avant que la détermination d'une « imposition optimale » était particulièrement délicate, dans la mesure où un dilemme fondamental opposait équité et efficacité dans la détermination de la politique de redistribution optimale. Les débats autour de la fiscalité portent aujourd'hui sur la TVA sociale. La TVA est un impôt proportionnel, elle frappe donc uniformément les agents. De plus, il s'agit d'un impôt sur la consommation donc les catégories sociales les moins favorisées se retrouvent à payer « davantage » que les catégories favorisées. Liêm Hoang-Ngoc dans *Vive l'impôt* (2007) écrit ainsi que « *la véritable fonction de la TVA est de faire financer la charge publique par les gueux après avoir rétabli les privilèges fiscaux des rentiers* ». En effet, les ménages du premier décile consacrent 11% de leur revenu au paiement de la TVA, contre seulement 6% pour le dernier. La TVA sociale reporterait donc les cotisations sociales patronales (*coût du travail*) sur les consommateurs, ce qui revient à faire contribuer le citoyen et non plus seulement le travailleur à la Sécurité sociale, afin que les entreprises restent plus compétitives. Ce faisant, elle est un outil de dévaluation au sein de l'UEM (*l'Allemagne l'a mise en place*). En France actuellement, des réformes du système fiscal sont esquissées : le « pacte de responsabilité et de solidarité » annoncé par F. Hollande (31 décembre 2013), qui se substitue au « crédit impôt compétitivité-emploi » (CICE), vise à alléger de 30 milliards d'euros les impôts et les cotisations sociales patronales afin de restaurer les marges des entreprises, pour inciter les entreprises à investir et embaucher.

T. Piketty critique la diminution de la progressivité de l'impôt sur le revenu depuis les réformes conservatrices, et appelle à une « révolution fiscale » (*Pour une révolution fiscale*, 2011). Il préconise d'une part de fusionner l'IRPP et la CSG et d'en faire un grand impôt progressif (*ce qui n'est pas le cas de la CSG*). Il est également favorable à un impôt individuel et non plus à un impôt familial, il s'oppose au maintien du « quotient familial » dans la mesure où plus le revenu est élevé, plus les enfants rapportent en économie d'impôts, et préconise la mise en place d'un crédit d'impôt par enfant pour le remplacer. Dans *Le Capital au 21<sup>e</sup> siècle* (2013), les ambitions sont encore plus considérables : l'idéal serait de mettre en place un impôt mondial. En attendant, Piketty propose une harmonisation de la fiscalité européenne,

notamment pour les sociétés, afin de lutter contre le *dumping* fiscal et les paradis fiscaux, et dont les recettes serviraient à alimenter un véritable budget européen.

### III- La lutte contre les inégalités sociales :

L'observatoire des inégalités définit l'inégalité sociale comme « *toute différence de situation des individus en raison des ressources qu'ils détiennent (éducation, revenus, capital social, etc) ou de pratiques (santé, logement, situation d'emploi, etc) qui peuvent être classés hiérarchiquement* ».

#### A) Des inégalités sociales plurielles :

##### 1- Des modes d'accès différenciés au logement :

Les inégalités sociales sont très largement la conséquence d'inégalités économiques : on observe par exemple une corrélation positive entre le revenu et la propriété. Pour lutter contre les **inégalités de logement**, l'Etat procède d'une part au versement de **prestations monétaires**, la plus connue étant l'APL et d'autre part en fournissant des **logements sociaux**. Historiquement, la prise en compte de ces inégalités sociales commence avec la mise en place des HBM

(« Habitats bon marché ») avec la *loi Siegfried* (1894). Après la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une importante crise du logement du fait de l'urbanisation spectaculaire, et une

importante ségrégation socio-spatiale en ville. Le manque de logement favorise en effet les propriétaires qui peuvent augmenter leurs prix. La loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 crée les « allocations-logement ». Dans un second temps, l'Etat mène toute une politique d'urbanisation, et se concentre en particulier sur les logements sociaux, essentiellement dans les ZUP (*zones à urbaniser en priorité*) à partir de 1958. Aujourd'hui, le débat sur la nouvelle crise du logement est ravivé : les prix à l'achat ont été multipliés par 2,5 depuis 1996, et les loyers ont augmenté 2 fois plus vite que l'inflation au cours des 30 dernières années. Si bien que la proportion de locataires ne cesse de croître -les français ne pouvant accéder à la propriété comme leurs aïeux- tandis que les franges supérieures de la société voient leur situation s'améliorer du fait de la hausse des prix. Ce n'est pas un hasard si T. Piketty, dans l'introduction du *Capital au 21<sup>e</sup> siècle* (2013), applique le

« principe de rareté » de la terre cher à Ricardo à l'immobilier urbain dans les grandes capitales d'aujourd'hui. En effet, cette augmentation des prix se traduit économiquement par une demande supérieure à l'offre en raison de la forte natalité en France (*relativement au Royaume-Uni ou à l'Allemagne*), et encouragée par la baisse des taux d'intérêt depuis 20 ans, ce qui a favorisé le crédit et la formation d'une bulle spéculative immobilière.

## 2- Des disparités dans les pratiques culturelles et associatives :

Sur l'année 2008, 50% des agriculteurs ont lu au moins un livre, contre 90% des CPIS. Sont allés au théâtre au moins une fois : 9% des ouvriers et des agriculteurs contre 49% des cadres. Concernant le musée, 19% des agriculteurs, 24% des ouvriers, 60% des cadres sont allés voir au moins une exposition en 2008. Convoquer ici l'analyse de P. Bourdieu dans *La distinction, critique sociale du jugement* (1979). De même, dans les domaines culturels et sportifs, la participation associative est étroitement corrélée au niveau de qualification : en ce qui concerne les associations de parents d'élèves par exemple, le niveau d'adhésion est plus élevé chez ceux qui disposent d'un niveau de diplôme supérieur au bac. En effet, ces pratiques requièrent une certaine aisance en société.

## 3- Les inégalités d'apparence :

J-F Amadieu, dans *Le poids des apparences* (2005) montre que l'accès aux grandes écoles et aux universités, lorsque cela passe par des entretiens, donne un avantage aux candidats qui sont le plus séduisants. Il y a comme une prime de beauté, les étudiants séduisants, souvent plus à l'aise, maîtrisent mieux leur communication non-verbale. La beauté est une sorte de diplôme, de passeport. L'apparence serait donc un facteur insidieux de **reproduction des inégalités**.

## B) **L'offre de services publics :**

La lutte contre les inégalités s'est traduite en France par **l'offre de services publics** dans le domaine de l'éducation. Dès le *plan Langevin-Wallon* (1947), on réaffirme le principe méritocratique selon lequel les aptitudes doivent déterminer la place de chacun dans la société. L'idée est aussi de doter la France d'une main d'œuvre qualifiée. Cela suppose une hausse du niveau des qualifications, et donc la prolongation de la durée des études : aussi la *loi Berthoin* (1959) porte-t-elle la scolarité obligatoire à 16 ans, et supprime l'examen d'entrée en sixième. La *réforme Fouchet* (1963) organise l'orientation des élèves dans les « collèges d'orientation secondaire » (CES), filière de ségrégation scolaire et sociale. Face à l'échec de la «

classe de transition » créée par cette réforme, on vote la *loi Haby* (1975), qui crée le collège unique et supprime les filières. Puis avec l'arrivée des socialistes au pouvoir dans les 1980s, on cherche à ce que 80% d'une classe d'âge accède au niveau du baccalauréat. On assiste à une *scolarisation de masse*, avec de plus en plus d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur : 100 000 en 1950 contre 2,4 millions en 2014. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'étudiantes a été multiplié par près de 20, et les enfants de toutes classes sociales accèdent désormais à l'école. Toutefois, cette démocratisation n'a pas entraîné une réduction des inégalités sociales face à l'école. Elles se sont maintenues, et ont même muté. En classes préparatoires par exemple, les enfants d'enseignants et les enfants de cadres ont vu leur part relative augmenter : 50% sont des enfants de cadres et 5% des enfants d'ouvriers. Les inégalités ont en fait connu une translation.

### C) Les politiques de discrimination positive :

Il s'agit de politiques ciblées qui accordent à certains un *traitement différentiel*. Elles s'inspirent de la définition de la justice sociale proposée par Rawls. Le but est de rétablir une égalité des chances compromise par les pratiques racistes ou sexistes (Etats-Unis) ou de corriger les inégalités socio-économiques (France). La grande politique de

L. B. Johnson (années 1950). Au milieu des 1960s, l'*affirmative action* cible les personnes

discriminées négativement (les Noirs) et vise à corriger cette inégalité qu'ils subissent en transgressant l'égalité formelle de traitement. Dans le cas américain, les politiques de discrimination positive ont été une réussite : un part plus importante des Noirs a intégré les classes moyennes. Mais elle est remise en cause par les conservateurs, qui y voient là une atteinte à la concurrence et au principe de méritocratie : avec ces politiques, un Noir incompetent est préféré à un blanc compétent.

En France à partir des 1980s, on se rend compte que certaines politiques macro-sociales (*redistribution, Sécurité sociale*), fondée sur l'égalisation des situations socio-économiques, tombent à l'eau, du fait de l'existence de certaines inégalités originelles. On se met alors à cibler des catégories : en matière d'emploi, un certain nombre de mesures concernent par exemple les travailleurs non-qualifiés, les jeunes et les personnes âgées. Mais contrairement au modèle américain, la France ne cible pas selon des critères ethniques et immuables mais selon la situation économique. En matière de lutte contre les inégalités à l'école, les zones d'éducation prioritaires sont mises en place en 1981 par A. Savary. La loi du 10 juillet 1987 impose par exemple que 6% de l'effectif salarié dans les administrations de l'Etat et dans les établissements publics à caractère scientifique, technologie ou culturel soit composé de travailleurs handicapés. La loi du 6 juin 2000 a vocation à imposer la parité homme/femme des parlementaires. A partir de 2001, l'IEP de Paris et son directeur R. Descoings ont mis en place des procédures spéciales d'admission à Sciences Po pour les lycéens venant de Zones d'éducation prioritaire (ZEP). En 2004 est créée la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

Mais ces politiques sont critiquées. En effet, vouloir intégrer les individus par la discrimination positive est une aberrance logique, dans la mesure où on exacerbe la différence de l'individu. Il en résulterait un étiquetage et une stigmatisation du statut de pauvre, comme nous le montre S. Paugam et ses travaux sur la « *disqualification* » (*thèse de doctorat, 1988*), ce qui ne fait qu'altérer encore plus leurs perspectives d'intégration économique et sociale. De l'autre côté, certains comme A-M Le Pourhiet (1998) dénoncent la création d'une catégorie de profiteurs et assistés générée par la pratique de la discrimination positive. Mais la principale critique adressée à ces politiques aujourd'hui reste leur efficacité : on dénonce le fait qu'il s'agisse d'actions correctives des inégalités, sans intervention sur les mécanismes plus fondamentaux qui les produisent. Les ZEP par exemple n'ont pas réussi à modifier les tendances profondes à la hiérarchisation sociale en France (E. Maurin, *La nouvelle société française, 2002*). Une solution extrême serait de retirer les enfants de leur famille, pour réduire les inégalités à leur source même. L'expérience « *Perry Preschool Programm* » (1962), fondée sur les théories du développement de l'enfant de J. Piaget et de J. Dewey, a montré de très bons résultats : durant 2 ans, les enfants ont bénéficié d'un accompagnement périscolaire, puis ils ont été suivis durant 20 ans et leur position sociale a été comparée à celle d'un groupe témoin ; il en est ressorti que les performances scolaires et les destins ont été améliorés, et même que l'Etat y a gagné financièrement.

## Chiffres :

-D'un taux d'urbanisation d'environ 55% en 1946, on est à environ 75% en 1975. Cela s'explique par l'exode rural, le mouvement naturel et l'attrait de la ville comme symbole de la société de consommation

-Le taux de fécondité en France est de 2,01 enfants par femme. C'est le taux de fécondité le plus élevé de l'Union européenne (*égalité avec l'Irlande*) ; le Royaume-Uni avoisine les 1,90, l'Allemagne les 1,40.